

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 14 janvier 2010**

**Participants :**

S. NOEL - P. GARCIN - M. GUFFON-LOOS - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN - E. PRICOT  
F. REMARK - L. TESSIER

**Absents :**

A. ROUX - C. ROUX

**Secrétaire de séance :** Claude MAISTRE

Ouverture de la séance à 18h00.

**1) Reconduction du contrat d'assurance pour le personnel municipal**

Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions du contrat d'assurance pour le personnel municipal (permettant notamment à la commune de percevoir le remboursement des congés maladie du personnel par le biais du CIGEAC), le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ce contrat d'assurance.

**2) Signature de la convention ATESAT 2010 entre la Commune de Nancy et la DDE**

Madame le Maire expose au conseil municipal le contenu de la nouvelle convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarités et d'Aménagement du Territoire) qui permet à la commune de se faire assister par la DDE dans de nombreux domaines tels que la voirie, l'aménagement et l'habitat. Le Conseil Municipal charge la commission voirie de faire le point sur les travaux qu'il semblerait nécessaire d'engager dans les années à venir afin de savoir si ces travaux seraient éligibles à cette aide et donc savoir si nous aurions intérêt à renouveler l'adhésion à cette convention.

**3) Prolongation de la vente promotionnelle des forfaits de ski saison 2009 – 2010**

Compte tenu de l'enneigement faible du début de cette saison d'hiver et de l'ouverture tardive de la station, le conseil municipal se prononce en faveur de la prolongation de la vente promotionnelle des forfaits de ski saison 2009 – 2010 jusqu'au 17 janvier inclus.

Le conseil municipal rappelle que tout utilisateur des remontées mécaniques doit posséder son forfait qui doit être visible, même s'il s'agit d'un forfait à l'année (des brassards permettant l'affichage de ces forfaits sont en vente au foyer de ski). Le personnel saisonnier est chargé du contrôle de ces forfaits et se réserve le droit de refuser l'accès aux installations à toute personne n'étant pas en mesure de présenter son titre.

**4) Divers**

Le CCAS a organisé le 14 décembre une rencontre conviviale entre les anciens qui s'est très bien déroulée : 25 personnes ont répondu présentes et envisagent déjà une nouvelle rencontre le 28 janvier prochain. Le conseil municipal se réjouit de cette initiative.

Voirie : 9 personnes se sont proposées pour faire partie de la "commission des sages" chargée de réfléchir à des propositions de dénomination des voies communales. La première réunion a été fixée au mardi 2 avril à 19 heures en mairie.

Fin de la séance à 19 h 45